

DOSSIER INSCRIPTION

Dossier à imprimer et à compléter pour le **03 septembre**, jour de votre inscription administrative.

Pièces OBLIGATOIRE à fournir - **Etudiants FRANÇAIS**

- Votre numéro I.N.E.
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Attestation d'assurance civile
- 3 enveloppes grand format timbrées (nom prénom de l'étudiant et adresse parentale)
- Justificatif de paiement du CVEC auprès du CROUS (Contribution Vie Etudiante et de Campus)
- Copie de votre carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale (*Celle-ci vous a été envoyée par la CPAM*)

- Si vous êtes sportif de haut niveau, un document l'attestant
- Copie du diplôme pour les étudiants de DUT-DEUG ou Maîtrise

Pièces OBLIGATOIRE à fournir - **Etudiants ETRANGERS**

- Extrait d'acte de naissance
- Attestation d'assurance civile
- Justificatif de Sécurité Sociale si vous ne devez pas vous affilier (*carte européenne d'assurance maladie*)
- Copie de la carte de séjour en cours de validité ou du récépissé de dépôt de la demande
- Copie du diplôme (Bachelor ou Master ...)
- 3 enveloppes grand format timbrées (nom prénom de l'étudiant et adresse parentale)

Notice explicative

Notice explicative concernant le dossier d'inscription* 1^{ère} année pour l'année universitaire 2018/2019

Cette notice a pour finalité de vous aider à vous inscrire en ligne. Consultez là attentivement avant de renseigner les champs demandés.

I- QU'EST-CE QUE L'INSCRIPTION en ligne ?

L'inscription en ligne correspond à votre « enregistrement » en tant qu'étudiant dans le cursus dans lequel vous avez été admis. Cet enregistrement consiste à nous fournir des informations personnelles fiables, choisir votre parcours de formation (classique ou apprentissage), fournir des documents justificatifs, régler les droits d'inscription. Cette étape vous permettra d'obtenir par la suite votre carte multiservices étudiant et vos certificats de scolarité après la validation de votre dossier par nos services.

II – COMMENT FAIRE VOTRE INSCRIPTION ?

1. L'inscription en ligne se fait **UNIQUEMENT** par internet à l'adresse suivante : <http://aurion.ensait.fr/>

* Vous devez vous connecter en cliquant sur l'onglet « [Création de votre Identifiant pour L'ENSAIT \(Inscription...\)](#) »

* Renseignez-vous sur les parcours proposés (différence entre apprentissage et formation classique)

2. Inscription administrative le lundi 3 septembre au sein de l'établissement.

* Dossier dûment rempli à rendre (dossier ci-joint)

III – QUAND FAIRE VOTRE INSCRIPTION en ligne ?

Le 20 Août 2018 au plus tard.

ATTENTION !

Votre demande ne sera pas étudiée :

- en cas de retard ;

- si chacun des onglets n'est pas renseigné ;

- si toutes les pièces demandées ne sont pas jointes.

(* Les informations recueillies en vue de votre inscription font l'objet d'un traitement informatique. Le destinataire des données est l'ENSAIT. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service de scolarité de l'ENSAIT 2 allée Louise et Victor Champier BP 30329 59056 ROUBAIX Cedex 1. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous êtes néanmoins informé que ce traitement des données présente un caractère obligatoire pour l'édition de la carte multiservices.

IV - COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER en ligne ?

Compléter très soigneusement l'ensemble des onglets suivants :

« [Création de votre Identifiant pour L'ENSAIT \(Inscription...\)](#) »

- 1- **Etat civil**
- 2- **Adresses**
- 3- **Coordonnées**
- 4- **Vos parents (Situation des parents)**
- 5- **Votre parcours scolaire**
- 6- **Parcours scolaire –suite**
- 7- **Informations complémentaires (Bourse ; sécurité sociale*...)**
- 8- **Informations manquantes**
- 9- **Finalisation de l'inscription**

*Lors de votre inscription, vous devez être en mesure de savoir si vous devez vous affilier à la sécurité sociale étudiante ou si vous pouvez bénéficier d'une dispense d'affiliation.

Le paiement des droits

Le montant des droits à payer sera effectué **UNIQUEMENT** auprès du service financier lors de vos jours de rentrée, c'est-à-dire le **3 septembre 2018**. Vous trouverez ci-dessous, le récapitulatif des droits d'inscription.

Le règlement des droits de scolarité peut être effectué par espèce (**les billets de 500 euros seront refusés**), carte bancaire, chèque bancaire.

Le règlement pour les frais de bibliothèque, si vous souhaitez vous y inscrire, s'effectuera à part.

CVEC - Contribution Vie Etudiante et de Campus

Qui doit s'en acquitter ?

A partir de la rentrée 2018, tous les étudiants doivent s'acquitter de cette taxe avant de procéder à toute inscription administrative à l'ENSAIT

Les étudiants boursiers sont exonérés de la CVEC mais doivent obligatoirement faire la démarche pour obtenir un numéro CVEC, indispensable pour accéder à l'inscription en ligne.

Quel montant ?

Le montant de la CVEC est revalorisé annuellement. Pour l'année 2018-19, il s'élève à 90 €.

Les boursiers gérés par le CROUS seront automatiquement exonérés.

Comment s'en acquitter ?

Cette contribution sera acquittée auprès du CROUS territorialement compétent.

Cette démarche est à effectuer sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Pour tout renseignement, contactez le CROUS ou consultez le site : <http://www.crous-lille.fr/>